



**POLITIQUE D'ENGAGEMENT
ACTIONNARIAL**
SYCOMORE ASSET MANAGEMENT

Date de dernière mise à jour : juin 2022



« Nous investissons pour développer une économie plus durable et inclusive et générer des impacts positifs pour l'ensemble de nos parties prenantes.

Notre mission : humaniser l'investissement. »

Au cœur sa mission, l'ambition de Sycomore AM est de donner du sens aux investissements de ses clients en créant de la valeur durable et partagée. Sycomore AM a la conviction que les entreprises qui répondent à de véritables besoins, sociaux, sociétaux ou environnementaux, sont les entreprises de demain et que seule la création de valeur partagée est gage de performance durable. A travers ses investissements, Sycomore AM souhaite démontrer qu'il est possible de concilier sens et performance.

Le présent document synthétise la politique de Sycomore AM en matière d'engagement actionnarial. Conformément aux dispositions des articles L. 533-16 et 22 du Code Monétaire et Financier et aux exigences relatives à la stratégie d'engagement du décret n°2021-663 du 27 mai 2021 pris en application de l'article L. 533-22-1 du Code Monétaire et Financier, Sycomore AM s'est également doté d'un dispositif propre à son engagement actionnarial. La présente politique répond par ailleurs aux exigences du décret n°2019-1235 du 27 novembre 2019 transposant la directive (UE) 2017/828 en vue de promouvoir l'engagement à long terme des actionnaires, et est en cohérence avec l'article 4 de la SFDR, « Transparence des incidences négatives en matière de durabilité au niveau des entités »¹.

Il s'agit d'un outil de dialogue avec les parties prenantes de Sycomore AM, qui guide et structure sa démarche d'investisseur responsable.

Ce document est mis à jour annuellement par la Responsable de la recherche ESG et est validé par le Directeur de la Stratégie ISR.

¹ Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, article 4 : « Transparence des incidences négatives en matière de durabilité au niveau des entités » : « 2. Les acteurs des marchés financiers incluent, dans les informations fournies conformément au paragraphe 1, point a), au moins: (...) c) un bref résumé des politiques d'engagement, conformément à l'article 3 octies de la directive 2007/36/CE, le cas échéant; ».



Sommaire

1. Objectif.....	4
2. Périmètre.....	4
3. Priorisation des thèmes et entreprises ciblées.....	4
4. Un dialogue tout au long de la vie de nos investissements.....	5
4.1 Analyse des entreprises.....	5
4.2 Gestion des controverses.....	6
4.3 Application de notre politique d'exclusions.....	6
4.4 Campagnes d'engagement.....	8
4.5 Actions d'engagement collaboratif.....	9
4.6 Votes en Assemblées Générales.....	9
5. Escalade.....	10
6. Suivi des actions d'engagement et reporting.....	11
7. Gestion des conflits d'intérêts.....	12



1. Objectif

L'engagement actionnarial consiste à inciter les entreprises à améliorer structurellement leurs pratiques en matière de durabilité, en formulant des axes d'amélioration dans le cadre d'un dialogue constructif et d'un suivi de long terme. C'est un élément clé de la mise en œuvre notre mission – « *Nous investissons pour développer une économie plus durable et inclusive et générer des impacts positifs pour l'ensemble de nos parties prenantes. Notre mission : humaniser l'investissement* » - et en particulier notre premier objectif statutaire qui vise à *mesurer et améliorer la contribution environnementale et sociétale de nos investissements*. Nous sommes convaincus de l'importance de ces dialogues et de la dynamique collective à laquelle nous participons pour le développement de modèles économiques répondant aux défis sociétaux et environnementaux actuels et contribuant ainsi à la création de valeur pérenne pour nos clients.

C'est donc dans une logique de progrès que nous identifions et partageons régulièrement avec les entreprises de notre univers d'investissement les meilleures pratiques, en particulier sur les enjeux de gouvernance, de droits humains, sociaux, sociétaux et environnementaux. Nous encourageons les entreprises à placer ces enjeux au cœur de leur stratégie et à plus de transparence sur les moyens mis en place et les résultats obtenus. Néanmoins, en tant qu'actionnaire minoritaire, nous ne cherchons pas à nous immiscer dans la définition de la stratégie ni à demander un siège au conseil d'administration.

2. Périmètre

Notre politique d'engagement s'applique à notre univers d'investissement, composé d'entreprises cotées et non cotées émettant des titres sur des marchés réglementés. Elle couvre l'ensemble des actifs sous gestion, à l'exception des fonds de fonds de notre offre de gestion pilotée (ils représentaient, à fin 2021, 3 % de nos encours sous gestion). Des actions d'engagement peuvent aussi être menées au cas par cas sur des entreprises non investies.

De même, l'exercice de nos droits de votes s'applique à toutes les entreprises pour lesquelles les titres détenus en portefeuille donnent accès à un droit de votes, quel que soit leur lieu d'incorporation et notre niveau de détention du capital.

3. Priorisation des thèmes et entreprises ciblées

Notre démarche d'engagement est notamment structurée autour de thèmes clés que nous jugeons prioritaires et qui sont définis chaque année en cohérence avec notre mission et notre recherche d'impacts positifs pour nos parties prenantes.

Le choix des thèmes prioritaires d'engagement se base sur les priorités sociétales et environnementales et la maîtrise des risques de durabilité auxquels les fonds sont susceptibles d'être exposés. Nous attachons une attention particulière à équilibrer les thématiques sociales, environnementales et de gouvernance. Certains thèmes, comme la diversité de genre à tous les niveaux des organisations, priorisé depuis 2018, sont choisis car ils sont transverses et peuvent ainsi être portés auprès d'un plus grand nombre d'entreprises et dans plusieurs portefeuilles. D'autres peuvent être initiés en lien avec la thématique d'un fonds : c'est le cas par exemple, d'une campagne que nous initions en 2022 sur l'impact des nouvelles technologies sur la santé mentale, thème qui est mené par l'équipe du fonds Sycomore Sustainable Tech mais pourrait ensuite être étendue à toute notre gamme.

Pour chacun de ces thèmes, nous priorisons les échanges avec les entreprises en fonction de la matérialité du sujet eu égard à leurs secteurs d'activités, empreintes géographiques ou pratiques. Notre taux de détention du capital n'est pas un critère déterminant dans la priorisation. Néanmoins, seront priorisées les entreprises détenues dans plusieurs portefeuilles, afin de faciliter l'allocation de davantage de ressources autour de l'action d'engagement. Nous sommes aussi attentifs à la qualité du dialogue et favorisons ainsi les



efforts d'engagement auprès des entreprises ouvertes au dialogue et à l'écoute des axes d'amélioration que nous pouvons proposer.

Au-delà des campagnes thématiques, l'engagement est avant tout une pratique courante menée par les équipes de gestion des fonds à tout moment de la vie d'un investissement. Les actions d'engagement sont alors priorisées en fonction des risques saillants auxquels les entreprises sont exposées et des sujets matériels au regard du positionnement environnemental et/ou social du fonds.

4. Un dialogue tout au long de la vie de nos investissements

Dialoguer avec les équipes dirigeantes des entreprises fait partie intégrante de notre travail de gestion depuis la création de Sycomore AM en 2001. L'équipe de gestion, composée de 25 professionnels, rencontre tous les ans des centaines de dirigeants d'entreprises. Notre dialogue actionnarial s'appuie sur ces rencontres ainsi que des échanges dédiés à des enjeux environnementaux, sociaux, de droits humains ou de gouvernance. L'équipe de gestion est ainsi impliquée dans la conduite des actions d'engagement et les 9 analystes-gérants spécialistes de ces enjeux apportent leur expertise pour définir et suivre les axes d'engagement. De plus, nous nous appuyons régulièrement sur des expertises externes : ONGs, coalitions d'investisseurs, syndicats, anciens collaborateurs ou dirigeants, etc. En effet, mener une action d'engagement pertinente nécessite d'obtenir les points de vue de différentes parties prenantes de l'entreprise afin d'évaluer si la réponse et les actions menées le cas échéant sont appropriées. Certains sujets nécessitent par ailleurs des expertises spécifiques sectorielles, géographiques ou scientifiques.

L'engagement intervient tout au long de la vie d'un investissement. Nous précisons ci-après les différentes occasions de dialogue actionnarial.

4.1 Analyse des entreprises

Nous attachons une importance particulière aux rencontres avec le management et aux visites de sites. L'objectif est de connaître au mieux l'entreprise à travers la réalité de ses activités et la vision de ses dirigeants, et d'échanger sur les axes de progrès identifiés par nos analystes en matière de durabilité.

Le dialogue actionnarial vise aussi à s'assurer de la correcte identification des impacts négatifs de nos investissements pour en assurer la gestion, notamment en conformité avec le règlement européen SFDR.

Nous encourageons les entreprises à rendre publiques leurs stratégies, politiques et performances ESG d'une part, et à améliorer leurs pratiques ESG sur des thématiques que nous jugeons prioritaires, d'autre part.

Une fois les axes d'engagement formalisés, nous suivons les progrès des entreprises et pouvons actionner différents leviers tel que présenté au paragraphe Escalade.

Illustration de notre approche d'engagement sur les enjeux environnementaux

Nous utilisons l'engagement, au travers du dialogue actionnarial et de l'exercice de nos droits de vote, comme un levier essentiel pour gérer les risques de durabilité liés à la transition écologique et inciter les entreprises les plus exposées à ces risques à placer les sujets environnementaux au cœur de leurs stratégies. Pour ce faire :

- **Nous incitons les entreprises de notre univers d'investissement à plus de transparence** sur l'impact de leurs activités sur les cinq enjeux environnementaux que nous appréhendons dans notre analyse : le climat, la qualité de l'air, l'eau, la biodiversité et les déchets.

Comment ? En soutenant l'utilisation de standards de reporting qui favorisent une harmonisation et une comparabilité entre les entreprises, comme les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosure (TCFD) ou la réponse aux questionnaires types développés par le Carbon Disclosure Project (CDP).



- **Nous soutenons la définition et l'adoption d'une stratégie environnementale** qui soit à la fois multi-enjeux, intégrée à l'évolution du modèle économique de l'entreprise et dont les objectifs sont suivis dans le temps grâce à des indicateurs pertinents et quantifiables.
Comment ? En incitant les entreprises à se fixer un cap et des objectifs environnementaux ambitieux et validés scientifiquement. Ainsi, nous encourageons les organisations à mesurer leur degré d'alignement aux Accords de Paris et à se fixer des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre en absolu cohérents a minima avec un scénario 2°C en prenant part à la Science Based Target Initiatives (SBTi). Nous accordons également de l'importance à la capacité de l'entreprise à adapter sa gouvernance pour mettre ces sujets au cœur du processus décisionnel et à développer l'utilisation d'outils qui l'incarnent - comme un prix interne du carbone par exemple.

4.2 Gestion des controverses

Lorsqu'une controverse matérialise un risque ESG ou droits humains matériel, et en fonction de la stratégie d'investissement des fonds exposés, nous initiions un dialogue avec l'entreprise et au besoin avec des parties prenantes externes afin d'approfondir notre analyse de la controverse et d'évaluer la réponse de l'entreprise et les actions correctives mises en œuvre le cas échéant. Nous pourrions alors être amenés à formaliser des axes d'amélioration auprès des entreprises, par exemple pour les inciter à être transparentes et à communiquer sur la manière dont elles répondent à la controverse ou encore pour prendre des mesures correctives spécifiques.

4.3 Application de notre politique d'exclusions

Notre politique d'exclusion vise à limiter notre exposition aux énergies fossiles et aux entreprises qui n'ont pas enclenché leur transformation en réponse aux enjeux de la transition énergétique. Les entreprises investies sont sélectionnées en s'assurant de la formalisation d'un plan de transition robuste. Cette sélection s'accompagne d'un suivi et de la formalisation d'axes d'engagement clairs venant préciser nos attentes au regard de leurs plans de décarbonation.

Zoom sur notre approche d'engagement sur la filière du charbon thermique

Notre politique d'exclusion constitue le socle de notre désengagement des producteurs de charbon thermique. Concernant l'exposition résiduelle dans des acteurs en transition, nous nous engageons à demander à ces entreprises, dans le cadre d'engagements individuels ou collaboratifs, l'adoption d'un plan de fermeture des actifs charbons comprenant :

- Un agenda détaillé avec une date de fermeture ou de conversion par centrale, permettant d'assurer la sortie effective du charbon thermique à horizon 2030 dans les pays de l'OCDE et à horizon 2040 pour les autres pays ;
- Et, dans le cas d'une cession de mines ou de centrales à charbon, une justification au regard du contexte local : projet de conversion par un autre acteur, temps nécessaire au développement d'autres capacités de production d'énergie tout en assurant le maintien de l'accès à l'énergie aux populations locales.
- Une prise en compte des impacts de la fermeture des sites sur les filières locales, l'activité et l'emploi dans les régions d'implantation.

Zoom sur notre approche d'engagement sur la filière du pétrole et du gaz

Notre politique d'exclusion encadre nos investissements dans le secteur du pétrole et du gaz. Notre exposition à des acteurs de ce secteur est limitée et dépend des stratégies d'investissements des fonds. Elle répond à notre souhait d'accompagner la transition juste. Celle-ci concerne de nombreux secteurs d'activité et est au cœur de notre approche SPICE multi parties-prenantes. Les entreprises impliquées dans la chaîne de valeur du pétrole et du gaz y sont particulièrement exposées de par les nombreux impacts qu'aura la transition énergétique



et l'évolution stratégique des acteurs de cette filière sur la prospérité des régions concernées, les travailleurs et les communautés locales.

Les investissements dans des entreprises productrices de pétrole et/ou de gaz s'accompagnent d'un dialogue actionnarial formalisé portant essentiellement sur la stratégie environnementale des entreprises investies. En plus des demandes classiques que nous formulons à l'ensemble des entreprises de notre univers d'investissement concernant la transparence sur l'impact environnemental des activités et la définition d'une stratégie environnementale, nous formulons des recommandations propres à ce secteur d'activité et notamment la publication périodique des éléments ci-dessous :

- Une stratégie déclinée en objectifs quantitatifs à court (horizon 2025) et moyen terme (2035) de transformation du modèle économique et de réduction absolue des émissions de gaz à effet de serre couvrant les scopes 1,2 et les scopes 3 amont et aval, les plus matériels de l'entreprise et selon des référentiels internationalement reconnus tels que le GHG Protocol ou l'ISO 14064 ;
- En cas de référence à l'Accord de Paris et à des hausses de température induites à l'horizon 2100, les objectifs doivent s'appuyer sur des référentiels transparents et des trajectoires explicites, tels que ceux de l'initiative Science based targets (SBTi), de l'outil Assessing low Carbon Transition (ACT), des scénarios de l'Agence Internationale de l'Energie ou du GIEC ou encore de l'approche SB2A ;
- En présence d'une ambition de contribuer à l'objectif mondial de neutralité carbone en 2050, le détail des actions ayant trait à la réduction des émissions de GES, au développement de puits carbonés et aux actions de compensation ;
- Un plan d'actions détaillé et basé sur une transparence complète concernant la répartition actuelle et future du chiffre d'affaires, des investissements (notamment CapEx), voire de la marge (par exemple en Excédent Brut d'Exploitation) des activités à fort impact négatif ou positif sur le climat :
 - parts liées aux hydrocarbures conventionnels et non-conventionnels, avec pour ces derniers la définition retenue pour les activités concernées (notamment pour les activités d'exploration et production en Arctique sur lesquelles il n'y a pas consensus sur la définition géographique) ;
 - parts liées aux énergies renouvelables et plus largement aux activités vertes (comme les parts éligibles et alignées avec la taxonomie de l'UE, les éco-activités au sens du label Greenfin, ...)
- Une explication des moyens requis par la stratégie de transformation, intégrant les aspects de gouvernance, de rémunération des dirigeants, d'accompagnement du changement et de vigilance sur les risques de transfert de pollution sur d'autres enjeux environnementaux, comme la biodiversité.

Au-delà de la stratégie environnementale, et dans une logique de soutenir une transition juste, nous sollicitons également les entreprises sur leur prise en compte des thèmes clés suivants :

- Solidité du dialogue social en place ;
- Gestion responsable des restructurations ou des fermetures de sites ;
- Adaptation des compétences des employés aux nouveaux besoins de l'entreprise ;
- Relations avec les communautés locales et respect des droits fondamentaux ;
- Accessibilité de l'énergie.



4.4 Campagnes d'engagement

Dans le cadre de nos analyses et du suivi de la performance durable de nos investissements, nous identifions régulièrement des thèmes prioritaires sur lesquels nous ciblons des entreprises de notre univers d'investissement. La définition d'une campagne d'engagement s'appuie sur :

- L'identification, par l'équipe de gestion, d'un thème prioritaire transverse à plusieurs fonds ;
- La sélection d'entreprises aux profils variés sur le thème identifié :
 - Matérialité du thème au regard des activités et de la performance de l'entreprise,
 - Secteurs variés dans la mesure où le thème est matériel pour ces secteurs,
 - Tailles de capitalisation diverses,
 - Expositions géographiques variées,
 - Niveau de maturité des entreprises variable, afin de permettre à la fois l'identification des bonnes pratiques et l'accompagnement d'entreprises moins avancées,
 - Poids dans nos actifs sous gestion, notamment dans l'objectif de progrès des résultats reportés sur la performance de nos investissements sur le thème sélectionné ;
- La conduite de dialogues dédiés avec les entreprises identifiées avec un triple objectif :
 - Réaffirmer aux entreprises dans lesquelles nous investissons l'importance que nous accordons au thème en tant qu'investisseur,
 - Approfondir notre compréhension des différentes approches adoptées par les entreprises et identifier les bonnes pratiques,
 - Encourager l'adoption des bonnes pratiques par les entreprises de notre univers d'investissement.

Zoom sur notre campagne d'engagement sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Une telle campagne d'engagement a été initiée en 2018 sur le thème de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Suite aux dialogues menés avec les entreprises dans le cadre de cette campagne, nous avons identifié trois axes que nous souhaitons promouvoir prioritairement auprès des entreprises de notre univers d'investissement :

- La parentalité affectant encore les carrières des hommes et des femmes de manière très inégale, les politiques d'accompagnement en la matière constituent un levier d'action non négligeable. Or, les entreprises sont encore peu nombreuses à garantir des congés payés parentaux allant au-delà des minimums légaux ;
- La transparence sur les écarts salariaux et les mesures prises pour les identifier et les corriger reste limitée. Malgré les initiatives des régulateurs britannique (Gender Pay Gap reporting regulations) et français (l'écart de rémunération femmes-hommes est l'un des 5 indicateurs de l'Index français de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes), les entreprises concernées par ces régulations sont très peu nombreuses à aller au-delà de la réglementation en publiant des informations couvrant tous leurs pays d'implantation par exemple ;
- La lutte contre le harcèlement sexuel semble être à ce jour l'un des principaux angles morts des politiques d'égalité hommes-femmes des entreprises européennes, bien qu'elle prenne une place croissante dans le débat public.

Un rapport sur les moyens alloués à cette campagne d'engagement et les premiers résultats obtenus a été publié sur notre site : https://www.sycomore-am.com/files/R/a/5e3071ac-Rapport_dialogue_engagement_A4.pdf.



4.5 Actions d'engagement collaboratif

Conscients du potentiel accru du collectif, nous participons à des initiatives d'engagement collaboratif entreprises par des communautés d'investisseurs. Nous pouvons être à l'initiative de l'engagement ou rejoindre une coalition existante et cibler des entreprises de notre univers d'investissement en tant qu'investisseur menant l'engagement (lead) ou y participant.

Les opportunités d'engagement collaboratif passent notamment par les organisations que nous soutenons en tant que signataire ou membre, en particulier :

- Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies,
- La commission Dialogue et Engagement du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR),
- L'Investor Alliance on Human Rights,
- L'initiative FAIRR (Farm Animal Investment Risk & Return),
- La coalition Transition Juste de Finance For Tomorrow,
- Le groupe d'investisseurs soutenant la fondation Access to Medicine.

Sur les thématiques environnementales, nous soutenons les meilleures pratiques en matière d'intégration des enjeux environnementaux dans la gestion d'actifs en tant que membres ou signataires des initiatives suivantes :

- Le CDP (précédemment Carbon Disclosure Project),
- La Taskforce on Climate Financial Disclosure,
- La Net Zero Initiative,
- La NEC Initiative (co-fondateur),
- L'appel des investisseurs en faveur de la biodiversité (co-lanceur).

Et nous participons à des actions d'engagement collaboratif via :

- L'Institutional Investors Group on Climate Change,
- La Climate Action 100+.

Sur les enjeux sociaux, nous participons à des actions d'engagement en tant que membre ou co-fondateur au sein des organisations suivantes :

- La Human Capital Management Coalition,
- La Workforce Disclosure Initiative,
- Le 30% Club Investor Group France,
- La coalition CARE avec la fédération de syndicats internationale UNI Global Union, qui vise à élever les standards sociaux dans le secteur des maisons de retraite et du soin de longue durée.

4.6 Votes en Assemblées Générales

L'exercice des droits de vote associés aux titres détenus dans nos portefeuilles fait partie intégrante de notre démarche d'engagement actionnarial. C'est pourquoi nous avons défini une politique de vote visant à promouvoir les meilleures pratiques de gouvernance, notamment inspirées des recommandations sur la gouvernance d'entreprise de l'AFG, d'une part, et intégrant les enjeux environnementaux et sociaux d'autre part.

L'intégration des enjeux sociaux et environnementaux au sein de notre politique de vote se traduit par exemple par l'introduction de critères sur la modération des rémunérations des dirigeants, sur la diversité du conseil d'administration, sur l'équité de la répartition de la valeur entre toutes les parties prenantes, sur la capacité du conseil d'administration à tenir compte des enjeux environnementaux et sociaux de par ses compétences, le soutien des résolutions d'actionnaires visant une meilleure prise en compte de ces enjeux, etc.

La préparation de nos votes en assemblées générales est une période particulièrement propice à l'engagement actionnarial. Nous échangeons avec les entreprises sur nos intentions de vote, les informons de notre politique de vote et des bonnes pratiques qu'elle cherche à promouvoir et leur communiquons les axes d'amélioration identifiés. Comme expliqué ci-après, l'exercice de nos droits de vote peut également être un outil d'escalade à des actions d'engagement en cours.



5. Escalade

Au cours de la vie d'une démarche d'engagement, plusieurs actions dites « d'escalade » pourront être mises en œuvre dans le but d'augmenter la probabilité de succès de l'engagement :

- Comme présenté plus haut, nous sommes convaincus de l'importance des actions d'engagement collaboratif et veillons à rejoindre ou initier celles qui nous semblent pertinentes au sein des coalitions d'investisseurs dont nous faisons partie. Certaines peuvent s'inscrire dans la continuité d'un engagement individuel peu fructueux ;
- A travers l'exercice de nos droits de vote, poser des questions écrites, voter contre des résolutions ou soutenir des résolutions d'actionnaires permettent de faire part au Conseil d'Administration des sujets matériels sur lesquels nous attendons des progrès de l'entreprise. Nous pouvons également co-déposer des résolutions d'actionnaires. En fonction des résolutions proposées en Assemblée Générale, nous explorons les différentes options possibles en lien avec nos actions d'engagement en cours ;
- En dernier recours, le désinvestissement intervient en l'absence de progrès après une durée maximale de 3 ans d'engagement en fonction de la matérialité de l'enjeu et de la stratégie d'investissement du fonds.



6. Suivi des actions d'engagement et reporting

Les axes d'amélioration formalisés auprès des entreprises sont renseignés depuis 2016 dans un onglet spécifique de notre outil d'analyse « SYCOVALO ». Il permet à l'équipe de gestion d'être tenue informée des actions d'engagement en cours, de l'état d'avancement des échanges, des personnes rencontrées et, le cas échéant, des progrès déjà réalisés par l'entreprise.

Société :

Pays :

Secteur :

Style :

	S	P	I	C	E
Poids	10%	15%	50%	15%	10%
Notes initiales	3.1	3.4	3.7	3.7	3.0
Controverses	0	0	0	0	0
Contr. ajustées	0	0	0	0	0
Notes controuv.	3.1	3.4	3.7	3.7	3.0
Flags	0	1	0	2	3
	0	2	3	7	0
	2	0	0	1	

Mise à jour complète effectuée le 19/06/17 à 15:13:40

SPICE

3.5 / A

ESG

3.2

Tableau de bord ISR

Indicateurs

Engagements

Controverses

AXES D'AMELIORATION

Date	Rédacteur	Critère	Style	Objectif	Statut	Type de dialogue	Contact	Mode de contact	Type de réaction	Réaction
25/03/20	SRF	Rémunération	Performance	Reduce amount of severance package including the non-compet clause.	Ongoing	Engagement individuel pré-AG	IR	Call	Acknowledged the issue	Working on it
21/03/19	SRF	Transparence & lisibilité	Disclosure	Improve disclosure of performance conditions attached to variable remuneration	Closed (+)	Engagement individuel pré-AG	CEO	Call pre-AG	Willing to work on the issue	Will do so
21/03/19	SRF	Transparence & lisibilité	Disclosure	Increase informatin on discretionary bonuses and put a separate cap on them	Closed (+)	Engagement individuel pré-AG	CEO	Call pre-AG	Willing to work on the issue	Will do so
21/03/19	SRF	Alignement avec la performance globale	Performance	Increase vesting period of stock options	Closed (+)	Engagement individuel pré-AG	CEO	Call pre-AG	Willing to work on the issue	Will do so
05/03/19	SRF	Stratégie & intégration du DD	Disclosure	Structure the CSR strategy and publish a non-financial report	Closed (+)	Engagement individuel	CEO + IR	Oto ESG	Willing to work on the issue	First reaction: will dc in 2021 when it becomes mandatory
05/03/19	ACI	Empreinte environnementale des opérations	Performance	Track environmental impact of BFF activities to monitor and communicate (esp. on travel and car fleet)	Closed (+)	Engagement individuel	CEO	OTO ESG	Willing to work on the issue	Will probably do so in the near future
05/03/19	ACI	Mesure de la Satisfaction Client	Disclosure	Disclose the results of the customer satisfaction survey as well as the main corrective actions implemented by BFF	Closed (+)	Engagement individuel	CEO	OTO ESG	Willing to work on the issue	Will think about it within the project of the non financial rep
05/03/19	SRF	Diversité	Strategy	Monitor and aim at reducing the gap between women in workforce (54%) and women in management (28%)	Ongoing	Engagement individuel	CEO	OTO ESG	Acknowledged the issue	Not in favour of quot but looking into it
05/03/19	SRF	Sens	Disclosure	Better communicate to internal stakeholders (employees) the	Ongoing	Engagement individuel	CEO	OTO ESG	Willing to work on	Totally agrees, and agree that need to

Nous publions chaque année, au sein du rapport annuel d'investisseur responsable de Sycomore AM, le bilan des actions d'engagement réalisées ainsi que les progrès observés au sein des entreprises auxquelles nous avons communiqué des axes d'amélioration deux ans auparavant. Nous détaillons également nos activités d'engagements collaboratifs, menées à travers des coalitions d'investisseurs. Nous dressons le bilan de la saison des votes en assemblées générales à travers des statistiques sur l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) dont Sycomore AM assure la gestion et des éléments qualitatifs sur les faits marquants associés à l'exercice de nos droits de votes et aux dialogues avec les entreprises en amont des assemblées générales.

Enfin, depuis 2018, nous publions systématiquement [ici](#) la manière dont nous avons exercé chacun de nos droits de vote, résolution par résolution, le lendemain de la tenue de chaque assemblée générale.



7. Gestion des conflits d'intérêts

Sycomore AM est particulièrement vigilante sur les risques de conflits d'intérêts découlant de ses activités. Un dispositif de prévention, détection et gestion de ces risques a été mis en place, encadré par une politique fixant les engagements de Sycomore AM. Ce dispositif vise à assurer le plus efficacement possible la primauté de l'intérêt de nos clients, d'une manière qui soit adaptée à la taille, la nature et la complexité des activités de Sycomore AM.

En matière d'exercice des droits de vote, deux risques de conflit d'intérêts ont été identifiés :

- Une personne occupant une fonction clé au sein de l'émetteur est par ailleurs un client important de Sycomore AM à titre individuel ;
- Une personne occupant une fonction clé au sein de Sycomore AM occupe une fonction au sein d'un émetteur.

Afin de prévenir ces risques :

- Sycomore AM met en œuvre et justifie la bonne application de sa politique de vote, cette responsabilité incombant à une équipe dédiée indépendante de la relation clients ;
- L'exercice d'un mandat ou d'une fonction au sein d'un émetteur, par une personne occupant une fonction clé au sein de Sycomore AM, est strictement encadré et fait l'objet d'un suivi particulier par les équipes en charge de la conformité et du contrôle interne.

Au travers des portefeuilles dont elle assure la gestion financière, Sycomore AM peut être amenée à détenir des droits de vote dans des entités de son propre groupe d'appartenance (Generali). Afin de prévenir tout risque de conflit d'intérêts en la matière, Sycomore AM adopte de façon systématique une position neutre vis-à-vis des émetteurs du groupe Generali, en s'abstenant de prendre part au vote lors des assemblées générales des émetteurs concernés.

La survenance d'un conflit d'intérêts appelle un traitement interne dans lequel le RCCI et la direction générale sont parties prenantes. Par ailleurs, le RCCI veille au respect des principes énoncés au travers de contrôles dédiés.